

Pourquoi garnir le livret d'épargne de ses petits-enfants va être plus compliqué

DÉCRYPTAGE - L'application d'une directive européenne sur les paiements modifie à présent la procédure des versements sur un compte épargne.

Par **Jorge Carasso**

Publié il y a 12 heures,

Mis à jour il y a 13 minutes



Des restrictions existent maintenant pour réaliser des virements d'un compte épargne à un autre. *Unclesam - stock.adobe.com*

Aider ses petits-enfants en plaçant de l'argent régulièrement sur leur Livret A va-t-il virer au casse-tête? C'est bien possible. Une grande majorité de banques refusent aujourd'hui des gestes autrefois courants. C'est le cas des versements sur un compte épargne (Livret A, LDDS...) s'ils sont faits depuis l'extérieur. L'argent doit forcément

transiter d'abord par un compte courant maison, détenu par le même bénéficiaire ou son représentant légal pour un mineur. Il en va de même pour les virements d'un compte épargne à un autre, désormais systématiquement rejetés.

À découvrir

→ **Notre palmarès des villes où il fait bon vivre**

Ce changement brutal peut surprendre. Il est en réalité lié à l'application de la directive européenne sur les paiements (DSP2). Les restrictions sont montées en puissance ces derniers mois. *«Cela fait un moment que des clients de banques nous alertent. Les premières questions ont concerné les contrats d'assurance-vie, qui ne pouvaient plus être alimentés sans compte courant au sein de l'établissement, puis aujourd'hui les livrets*

Cet article est réservé aux abonnés.